



## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX, LE 06 MAI A VINGT HEURES TRENTE,

Le Conseil Municipal de Lavau-sur-Loire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame TRAMIER Claire, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 10

Votants : 13

**PRESENTS** : Claire TRAMIER, Alice DOUAUD, Maxence AUTHIER, Stéphane MENAGER, Hervé MOINAUD, Ghislaine CHANTEAU, Myriam DENIAUD, Isabelle BALBINE, Stéphane JARRY, Eva ANDREY

*Excusés :*

Anne BRASSET, procuration à Isabelle Balbine

Pascal PRODEAU, procuration à Stéphane Ménager

Christine BRETECHE, procuration à Stéphane Ménager

Yoann DORNER

**Secrétaire de séance** : Isabelle BALBINE

---

### **Le Conseil Municipal :**

**Approuve le compte-rendu du précédent conseil municipal du vendredi 08 avril 2022 à l'unanimité.**

#### **1) Convention d'occupation du domaine communal « Vélo Détours »**

Lors de la commission tourisme du 14 octobre 2021 de la communauté de communes Estuaire et Sillon, deux nouveaux projets d'itinéraires cyclo touristiques ont été validés, afin de répondre aux enjeux de développement touristique du territoire. L'un de ces tracés emprunte une partie de la voirie communale de la Chapelle Launay, Prinquiau et Lavau-sur-Loire.

Afin de concrétiser ce tracé, il s'avère nécessaire de conventionner entre la communauté de communes Estuaire et Sillon et la commune de Lavau-sur-Loire, les modalités de l'implantation de la signalétique directionnelle.

La durée de cette convention est de trois ans, renouvelable ensuite chaque année, par tacite reconduction.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, Madame la Maire, à signer ladite convention.

#### **2) Demande de subvention de l'amicale laïque**

L'amicale laïque de l'école de Lavau-sur-Loire, sollicite l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1500 euros, pour contribuer à la fête de l'école organisée le samedi 4 juin. Au programme : animations, danse, jeux, attractions, repas, soirée dansant et feu d'artifice.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité l'attribution de cette subvention exceptionnelle de 1500 euros.

### 3) Diverses informations

Réunion publique concernant l'aménagement proposé par le conservatoire du littoral, au Trou Bleu, le samedi 14 mai 2022 à 10 heures. Relancer l'information aux habitants.

Elections du conseil municipal des enfants organisées la semaine passée. 22 candidats parmi les CE/CM. 8 enfants (deux élèves de chaque classes) sont élus et ont reçu une convocation officielle pour l'installation du conseil municipal des enfants, le vendredi 13 mai à 19h, salle du conseil. Les réunions de travail auront lieu le samedi matin, en mairie.

Les futurs propriétaires de terrains constructibles situés au lotissement « Les Angéliques », commencent à se renseigner sur les inscriptions scolaires. Après échanges en conseil municipal, il est acté que les inscriptions ne seront possibles que sous réserve d'un permis de construire accepté. En cas de demande de dérogation, le circuit habituel est recommandé, c'est-à-dire, l'obtention de l'accord de la municipalité de résidence, avant avis de Mme la Maire.

Adressage : une date de réunion doit s'organiser entre les référents et le représentant de la Poste, durant la première quinzaine de juin. Le devis est estimé à 4 500 euros HT pour l'ensemble de la démarche.

Logo : de nouvelles propositions sont en cours, le sujet est toujours d'actualité.

PAVC : la poursuite du programme de rénovation de la voirie est actée, avec pour objectif, la réfection des trottoirs du bourg et la route du Goutat.

Retour sur les commissions ayant pour thème l'eau et son environnement. Le canal de la Taillée est très envasé, ce qui provoque des problèmes d'évacuation des eaux en cas de fortes pluies. Une simulation de la montée des eaux est étudiée par le CEREMA. Un COPIL est organisé le 4 juillet prochain entre les agriculteurs, les services du Département et le CEREMA.

Fin du conseil municipal à 22h.